

## PROGRAMME NATIONAL FSE+ SOUTIEN EUROPÉEN À L'AIDE ALIMENTAIRE

### Résumé de l'appel à projets à paraître

**RÉGION ADMINISTRATIVE :** Hauts-de-France

**PÉRIMÈTRE GÉOGRAPHIQUE :** Région Hauts-de-France

**SERVICE GESTIONNAIRE :** DREETS Hauts de France - Service FSE

**CODE ET INTITULE :** HDFRAGD1712 Hauts-de-France\_HDFRAGD1712 - Aide matérielle aux plus démunis

**PROGRAMME :** Programme national FSE+ Soutien européen à l'aide alimentaire

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES :

5.m Lutter contre la privation matérielle en apportant une aide alimentaire et/ou une assistance matérielle de base aux personnes les plus démunies, y compris les enfants, et prévoir des mesures d'accompagnement favorisant leur inclusion sociale

#### CATÉGORIE DES CANDIDATS ÉLIGIBLES (porteurs de projets) :

Cet appel à projets est ouvert à tout organisme privé ou public compétent ou ayant une expertise dans le domaine de l'assistance matérielle.

**MONTANT TOTAL DU SOUTIEN EUROPÉEN PRÉVU :** 1 491 235 €

**DATE DE LANCEMENT DE L'APPEL À PROJETS :** 18/08/2025

**DATE LIMITE DE DÉPÔT DES CANDIDATURES :** 17/10/2025

#### DESCRIPTION ET CONTEXTE :

Le Fonds social européen+ (FSE+) est le principal instrument de l'Union européenne (UE) pour investir dans le capital humain et de financement et de programmation de la politique de cohésion de l'Union européenne. Il soutient les projets locaux, régionaux et nationaux qui améliorent les niveaux de qualification, la qualité des formations, l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale.

Les États membres peuvent utiliser ces fonds pour améliorer l'accès à l'emploi, créer davantage d'emplois et de meilleure qualité avec des conditions de travail équitables, soutenir les plus vulnérables, notamment

les enfants menacés de pauvreté et former les personnes afin qu'elles disposent de compétences adéquates pour la transition écologique et numérique.

Doté d'un budget de près de 99,3 milliards d'euros pour la période 2021-2027, le FSE+ permet d'apporter une contribution importante aux politiques de l'UE en matière sociale, d'emploi, d'éducation et de compétences et aux réformes structurelles dans ces domaines.

La crise sanitaire et économique a révélé et aggravé à partir de 2020 les inégalités sur tout le territoire.

Le ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion mobilise plus de 4 milliards d'euros, principalement destinés à renforcer l'insertion dans l'emploi des personnes qui en ont le plus besoin. Le montant de FSE+ géré par l'Etat et ses organismes intermédiaires en région Hauts de France est de 286 millions d'euros pour la période 2021-2027.

Pour lutter contre ces inégalités le programme FSE+ de l'Etat entend déployer une stratégie orientée autour de 7 priorités, dont 3 majeures (insertion, jeunes et compétences) et trois spécifiques (marché du travail, aide matérielle, innovation) et une dédiée aux défis des régions ultra-périphériques.

#### 1) Favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus

La priorité 1 a vocation à structurer les actions concourant à la l'insertion sociale et professionnelle des individus en mobilisant d'une part l'objectif spécifique H et d'autre part l'objectif spécifique L. Il s'agit dans le cadre de l'OS de permettre la constitution d'un accompagnement global, intégrant les démarches d'ingénierie et de coordination des acteurs, en faveur des personnes les plus éloignées de l'emploi ou les plus fragilisées, en combinant autant que nécessaire les actions professionnelles et d'ordre social. L'objectif est de pouvoir structurer des parcours d'insertion mobilisant l'ensemble des solutions nécessaires, telles que la levée des freins sociaux ou l'insertion par l'activité économique dans un objectif d'insertion professionnelle. En confiant principalement l'animation de cette priorité aux organismes intermédiaires, l'autorité de gestion entend permettre un déploiement du FSE+ en cohérence et en appui au service public de l'insertion et de l'emploi. Le FSE+ doit être un instrument du déploiement de cette stratégie nationale. En outre, en cohérence avec la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, cette première priorité permettra d'en soutenir les actions en permettant un accompagnement social des plus vulnérables déconnecté ou très amont par rapport çà un perspective d'emploi. Le FSE + doit également viser à permettre la mise en oeuvre effective de la garantie européenne pour l'enfance.

#### 2) Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative

L'emploi des jeunes constitue une priorité centrale qui mobilisera 20% des crédits du programme à travers la priorité 2. Cette priorité doit permettre de déployer une stratégie de poursuite des actions enclenchées dans le cadre de l'IEJ et en réponse avec les recommandations de la garantie européenne pour la jeunesse renouvelée.

Si le coeur de cette priorité demeure les actions d'accompagnement de ces publics, le programme tire les conséquences des enseignements de la mise en oeuvre de l'IEJ. Tout d'abord en maintenant un public cible défini jusque 29 ans. Ensuite en s'adressant autant que possible aux jeunes NEET les plus défavorisés, non connus du service public de l'emploi ou parfois définis comme « invisibles ». Le FSE+ permettra donc de financer des actions de repérage de ces publics et de mise en réseau des acteurs.

En cohérence avec la stratégie nationale de soutien à l'apprentissage, cette solution devra être soutenue et mobilisée autant que possible comme un moyen d'insertion efficace des jeunes. Au-delà de l'apprentissage, la question de la formation initiale, de son effectivité et de la transition entre l'éducation et le monde du travail devra faire l'objet d'une attention soutenue, à travers la lutte contre le décrochage scolaire, le soutien aux projets de réussite éducative (internats de la réussite) et de réussite universitaire, notamment en première année.

### 3) Améliorer les compétences et les systèmes d'éducation, de formation professionnelle et d'orientation pour mieux anticiper et accompagner les mutations économiques

La priorité 3 entend répondre au défi de la qualification des actifs, principalement des actifs occupés et des salariés touchés par un licenciement économique. Cette adaptation des compétences s'inscrit dans un objectif de sécurisation des parcours professionnels qui entend permettre les reconversions des salariés et leur adaptation au changement, qu'il s'agisse de la transition économique et de nouvelles technologie ou de la prise en compte de la transition écologique. Les acteurs des branches professionnelles, les partenaires sociaux, les employeurs et les collectivités locales pourront en outre mobiliser le FSE+ pour mieux anticiper ces changements et définir les stratégies de réponses, notamment à travers les actions de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

### 4) Promouvoir un marché du travail créateur d'emploi, accessible à tous et un environnement de travail inclusif et sain

A travers cette priorité, la stratégie de la DGEFP est de soutenir un écosystème favorable à la création d'emploi et qui renforce le caractère inclusif de la création d'emploi. Il s'agit en particulier de mener des actions, en complémentarité de celles des AG régionales, visant à favoriser la création d'entreprise et notamment l'auto-entreprenariat, celui-ci étant une modalité d'insertion et d'accès à l'emploi efficace. De la même manière le soutien aux associations doit permettre un renforcement de ces structures et un appui dans les processus de création d'emploi. L'objectif est d'appuyer les acteurs pour favoriser la création du « premier emploi » qui constitue un réservoir important d'emplois potentiels. Cette priorité pourra également permettre de favoriser la participation au marché du travail de tous, en veillant à favoriser l'articulation des temps de vie, l'accès à l'emploi des femmes ou la qualité de vie et la santé au travail. Cette action doit être complémentaire de celle de la priorité 1 : ainsi si les femmes constituent un groupe cible d'actions d'accompagnement à l'emploi, des actions plus structurelles sur la féminisation des métiers ou sur l'accès à des modes de garde doit permettre d'augmenter leurs opportunités d'accès au marché du travail tant ces freins « périphériques » les concernent au premier chef.

### 5) Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis

La priorité 5 permettra de renforcer la lutte contre la pauvreté en permettant le déploiement de l'aide alimentaire ou matérielle aux plus démunis. Si le ministère en charge des affaires sociales conduit un programme massif d'aide alimentaire, la mobilisation de l'OS 11 dans ce programme doit permettre de compléter cette action là où elle fonctionne le moins, en complémentarité et en coopération avec ces services, notamment en outre-mer, en faisant émerger des modalités alternatives de fourniture de cette aide alimentaire. En complément, la lutte contre la grande précarité justifie de mobiliser une aide matérielle de première nécessité en faveur des plus démunis. La mobilisation du FSE+ doit également permettre d'orienter autant que possible les personnes concernées vers des parcours d'insertion.

### 6) Favoriser l'innovation sociale et l'essaimage des dispositifs innovants



La priorité 6 sera dédiée à l'innovation et permettra de tester des modalités nouvelles d'accompagnement socio –professionnel sur l'OS H.

### 7) Répondre aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques

Pour définir au mieux le contenu des appels à projet, la DREETS a mis en oeuvre un cycle de réunions avec les services et les opérateurs de l'Etat (tenues du 22/02/2022 au 15/04/2022) destinées à préciser les actions éligibles aux appels à projets.

#### **Le présent appel à projet porte exclusivement sur la priorité 5 - objectif spécifique M du programme national FSE +.**

L'appel à projets concerne la priorité n° 5 dédiée aux plus démunis et spécifiquement les actions visant la mise à disposition gratuite aux bénéficiaires finaux de biens de première nécessité.

La priorité 5 et l'objectif spécifique M couvrent l'ensemble des actions visant à lutter contre la privation alimentaire et matérielle. Le volet aide alimentaire fait l'objet d'un programme dédié, géré au niveau national et porté par la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS).

Au niveau régional et en métropole, seules les actions destinées à fournir une assistance matérielle de base aux plus démunis, couplées à un accompagnement social permettant a minima une orientation vers les services compétents d'insertion sociale, sont éligibles.

La lutte contre la privation matérielle joue un rôle essentiel sur les questions d'identité, de lien social et familial, de culture et de santé.

Le programme national FSE+, au sein de la priorité 5, agira au titre de l'aide matérielle pour fournir une assistance matérielle de base aux plus démunis (mise à disposition de biens de première nécessité, notamment les produits d'hygiène, de soins et d'habillement) et un accompagnement social permettant à minima une orientation vers les services compétents d'insertion sociale. Cette assistance matérielle prévue dans le cadre du présent appel à projets est un champ d'intervention nouveau pour le FSE+ en France, qui complètera les actions plus larges de lutte contre la précarité et l' exclusion du logement.

**THÈME :** Lutter contre la pauvreté matérielle

